

## Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de Règlement numéro 283-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 ainsi que le règlement de construction numéro 184-14 afin d'assujettir les bâtiments préfabriqués à une certification ou un rapport d'un professionnel compétent.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2023, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un projet de règlement numéro 275-23 intitulé « Règlement numéro 283-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 ainsi que le règlement de construction numéro 184-14 afin d'assujettir les bâtiments préfabriqués à une certification ou un rapport d'un professionnel compétent ». Ce règlement vise à :
  - Exiger, pour l'implantation d'une maison mobile âgée de 10 ans et moins, une preuve de certification à l'effet que le bâtiment est certifié par l'Association canadienne de Normalisation (ACNOR-CSA);
  - Exiger, pour l'implantation d'une maison mobile âgée de plus de 10 ans, un rapport signé par un professionnel compétent attestant que la structure du bâtiment est conforme, sécuritaire et que le bâtiment est en bon état général;
  - Actualiser le tableau, au règlement de construction numéro 184-14, qui présente des extraits de la Loi sur les architectes.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 novembre 2023 à 20 h 00** au centre communautaire situé au 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
- 3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne aux heures régulières de bureau ainsi que le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <a href="https://sca.quebec/">https://sca.quebec/</a> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:direction@sca.quebec">direction@sca.quebec</a>;
- 4. Le projet de règlement adopté ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 13 OCTOBRE 2023.

Mélanie Bourgeois, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 13 octobre 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 13 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois, directrice générale et greffière-trésorière par intérim